

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 130

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### REALISATION DE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES

\*\*\*\*\*

**Procédure d'appel d'offres ouvert - Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.**

Considérant les besoins déterminés pour la réalisation de prestations topographiques ;

Considérant qu'une première consultation a été déclarée sans suite en cours de publication pour motif d'intérêt général ;

Considérant, après redéfinition des besoins à satisfaire, la décomposition retenue en 3 lots tels que suit :

Lot n°1 – Etat des lieux bâtiments

- Montant minimum annuel : sans
- Montant maximum annuel : 70 000 € HT

Lot n°2 – Levés topographiques

- Montant minimum annuel : sans
- Montant maximum annuel : 70 000 € HT

Lot n°3 – Réalisation documents parcellaires, fonciers et bornage

- Montant minimum annuel : sans
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Vu la mise en concurrence réalisée par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité initiée par l'insertion d'une publication au JOUE et au BOAMP,

Vu les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la reprise de l'avis sur le site [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com), site référent dans le domaine des recherches d'annonces de consultation en matière de marchés publics,

Vu la publication de l'avis et la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la collectivité,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation et leurs analyses,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 24 Juin 2021,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits sur Les crédits nécessaires seront prévus sur l'imputation 2031 020.

Compte tenu de la production par les sociétés retenues des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai décidé de conclure les marchés suivants :

- Pour le lot n°1 « Etat des lieux bâtiments » avec le **groupement SAS BRAHEM GUENERET / 3D SCANNING** pour un montant maximum annuel de **70 000€ HT.**

- Pour le lot n°2 « Levés topographiques » avec la société **SAS BRAHEM GUENERET** pour un montant maximum annuel de **70 000€ HT.**

- Pour le lot n°3 « Réalisation documents parcellaires, fonciers et bornage » avec la société **SAS BRAHEM GUENERET** pour un montant maximum annuel de **40 000€ HT.**

Le marché est conclu pour une période initiale prévue pour débuter à compter de sa notification, avec un terme au 31 décembre 2021. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, en 2022, 2023 puis en 2024 sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2024.

Carcassonne, le 21 JUL. 2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210721-decision21180-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2021

Affichage : 21/07/2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT

